

Objectifs

- Comprendre le rôle et les attributions du trésorier
- Connaître les responsabilités de la fonction
- Appréhender les obligations comptables

Public

Élus du CSE

Pré-requis

Aucun

Moyens pédagogiques

QCM et mises en situation

Modalités d'évaluation

Quizz, évaluation et questionnaire de satisfaction

Durée

1 jour soit 7 heures

Intervenant

Expert-comptable

Suivi

Assistance téléphonique pendant 3 mois après le stage

Tarif

Intra : 1 590 € nets / jour / groupe
(+ frais pour la province en présentiel)
Inter : 590 € net / jour / personne
Inter visio : 490 € net / jour / personne

Financement

Financement par le CSE

Modalités d'accès

30 jours avant le début de la formation

Modalités techniques

Possibilité de suivre cette formation en visio via Microsoft Teams. Invitation envoyée au préalable à chaque participant.

Support de formation envoyée à l'issue de la formation

Accessibilité

En cas de situation de handicap, nous contacter en amont afin de mettre en place les adaptations et autres modalités

Programme :

Le rôle et les responsabilités du trésorier

- La définition légale de ses travaux
- La validation des informations fournies par l'entreprise
- La collecte des informations relatives au personnel
- Optimiser les recherches de financement
- La centralisation des informations comptables
- Contenir les besoins du CSE dans le cadre du budget
- Gérer le patrimoine du CSE (placement et immobilisation)

Le rôle comptable du trésorier

- Les bases légales de la comptabilité du CSE
- L'enregistrement comptable (plan comptable, journal, grand livre, balance)
- Les opérations d'inventaire
- La synthèse des enregistrements comptables (compte de résultat, bilan)
- Le budget annuel (objectif et méthodologie)
- Les options possibles : gestion des immobilisations et comptabilité des engagements
- Les supports : matériel informatique et progiciel spécifique

Les risques particuliers et conseils

Dans le cadre de l'activité financière :

- Le contrôle (URSSAF)
- La signature

Dans le cadre de l'activité sociale :

- Les obligations déclaratives
- Les intervenants externes
- L'assurance responsabilité civile
- La responsabilité pénale
- La responsabilité juridique du CSE
- La responsabilité du trésorier